
**Rapport de la Commission des finances du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains
chargée de l'examen du préavis PR15.20PR
concernant
les comptes pour l'année 2014**

Première Citoyenne,
Mesdames et Messieurs les Elu(e)s,

La Commission des finances a siégé les 18 et 26 mai, ainsi que le 8 juin 2015 pour examiner les comptes 2014.

La délégation municipale était composée de M. Jean-Daniel CARRARD, Syndic et de M. Fabrice WEBER, chef du Service des finances. Nous les remercions chaleureusement pour les explications et informations complémentaires qu'ils ont apportées à la COFI.

Souhaitant étendre la démarche initiée lors de l'examen du budget 2015, la COFI a décidé d'examiner également les comptes 2014 sous l'angle de thèmes transversaux (c'est-à-dire qui concernent plusieurs services ou dicastères de notre Commune) et de gestion globale des finances communales. Les thèmes suivants ont été proposés par les membres de la Commission et transmis à l'avance à MM. CARRARD et WEBER :

- 1) les coûts de l'informatique,
- 2) les ressources humaines, en particulier l'analyse des présences / absences du personnel, de son remplacement et des conséquences financières de cette politique RH,
- 3) le détail des comptes 3011 (traitements) des services Secrétariat général, URBAT et SEY,
- 4) la facturation de prestations internes (y compris les locations),
- 5) l'état financier des subventions
- 6) les dépenses liées aux participations communales
- 7) l'analyse des postes mandats et expertises,
- 8) l'analyse des amortissements et du boucllement de crédits d'investissement,
- 9) l'analyse des ratios financiers et des écritures de boucllement.

Nous remercions ici M. le Syndic d'avoir accepté cette approche, ainsi que le Service des finances (M. Weber) et celui des ressources humaines (M. Crot) qui ont rassemblé, compilé et fourni les informations demandées pour notre première séance.

Présentation générale des comptes 2014

Au préalable, M. Weber nous a tout d'abord présenté les grandes lignes des comptes 2014. Nous retiendrons les éléments suivants :

- L'exercice 2014 se boucle avec un excédent de revenus de CHF 454'293.- contre une perte prévue au budget de CHF 3'919'280.-, soit une amélioration du résultat de CHF 4'373'573.-
- En terme de dépenses courantes, les charges effectives sont CHF 8'330'814.- inférieures à celles budgétées. Les principales raisons sont expliquées aux pages 4 et 5 de la brochure des comptes. Nous retiendrons entre autres les économies de charges de personnel

(CHF 2'280'719.-) qui proviennent notamment d'engagements différés en raison de la difficulté de trouver rapidement des collaborateurs lors de départs ou de la création de nouveaux postes. Ce montant est très important puisqu'il équivaut à environ 20 EPT. Il est à mettre en relation avec la quantité d'heures supplémentaires réalisées par le personnel communal pour effectuer les tâches qui lui sont demandées.

- Sur le plan des revenus, l'impôt sur les personnes physiques dépasse la prévision d'env. CHF 2 mio. Par rapport à l'augmentation constante de la population (+1.1% à 29'000 habitants en 2013 ; +1.5% à 29'450 habitants en 2014), il faut toutefois relever que la valeur du point d'impôt (en CHF par habitant) a légèrement diminué en 2014 (CHF 23.70) par rapport à 2013 (CHF 24.20). Il reste largement inférieur à la moyenne vaudoise qui s'élevait à CHF 41.80 en 2013.
- Concernant les opérations de bouclage, le résultat brut de l'exercice a permis
 - a) d'amortir CHF 5 mio. sur les parts sociales détenues par la Commune dans Grand Hôtel des Bains SA et Cité des Bains SA (voir aussi le rapport de la COFI sur le PR15.07) ;
 - b) de renforcer le fonds de recapitalisation de la CIP (Caisse intercommunale de pension) à hauteur de CHF 500'000.-. Rappelons ici qu'avec la masse salariale actuelle, le relèvement du taux de couverture et les conséquences des nouveaux statuts acceptés en 2013, la charge supplémentaire est estimée à plus de CHF 900'000.- par année ;
 - c) d'augmenter le fonds de réserve d'égalisation de la péréquation de CHF 1 mio. en vue des effets pour notre commune de la révision de la péréquation liée à celle de la fiscalité des entreprises.
 - d) d'alimenter le fonds pour investissements futurs de CHF 500'000.- en prévision d'une recapitalisation de la Fondation yverdonnoise pour le logement.
- Au bilan (pages 102-103 de la brochure des comptes), on constate que la dette a diminué de 3.763 mio. alors qu'elle aurait dû augmenter au vu du plan des investissements 2013 qui prévoyait env. CHF 45.1 mio. d'engagements en 2014 contre une marge d'autofinancement de CHF 15.1 mio. En réalité, les investissements se sont élevés à CHF 23.9 mio. contre une marge d'autofinancement effective de CHF 27.0 mio.

Notation et évaluation de notre Commune

Au vu de son niveau d'endettement net d'environ CHF 3'600.- par habitant, notre Commune n'est pas très bien notée par les établissements bancaires et les autres institutions de financement. Le niveau de notation a été communiqué à la COFI ; il n'est toutefois pas officiel, ni publié.

Précisons ici que pour atteindre la notation supérieure, l'endettement net devrait être inférieur à CHF 3'000.- par habitant. Concrètement, il s'agirait alors de réduire les dettes à court et moyen termes d'environ CHF 18 mio. (10.8%).

Audit fiduciaire

Dans son rapport, la fiduciaire BDO recommande une révision de l'estimation fiscale des objets suivants lorsque les rénovations auront été achevées :

- Quai de Nogent 5
- Rue des Cygnes 10
- Ancienne-Poste 4
- Aménagements du camping.

La raison de cette remarque est due au fait que ces objets figurent au bilan de la Commune à leur valeur comptable, soit CHF 15.9 mio., alors que d'après le Règlement sur la comptabilité des

communes, les investissements ultérieurs sur le patrimoine financier ne peuvent être portés qu'à concurrence de leur estimation fiscale.

Ressources humaines – Coût des absences

Parallèlement aux investigations de la Commission de gestion sur les départs conventionnés, la COFI s'est penchée sur les conséquences financières des absences de moyenne et longue durée. Dans un premier temps, le Service des ressources humaines nous a renseignés sur la procédure suivie en cas d'absence de courte durée (moins d'un mois) et de longue durée (plus d'un mois).

Gérées par la ligne hiérarchique du service concerné, les absences de courte durée sont généralement absorbées par les collaborateurs du service, moyennant, le cas échéant, la réalisation d'heures supplémentaires. Relevons qu'un total d'environ 40 heures supplémentaires dans l'année est considéré comme normal pour un collaborateur. Au-delà, le cas est examiné.

La situation des absences 2014 se présente comme suit (résumé reçu des RH) :

Type d'absence	Nombre de personnes absentes	Nombre d'heures d'absence	Coût des absences (uniq. salaires de base, sans charges sociales, ni indemnités liées aux postes)
Maladie de courte durée	343	12'041	409'398.-
Accidents de courte durée	385	2'171	82'660.-
<i>Total courte durée</i>	<i>728 cas</i>	<i>14'212</i>	<i>492'058.-</i>
Maladies > 1 mois	58	28'773	1'076'530.-
Accidents > 1 mois	16	7'266	238'190.-
Maternité	5	2'391	85'834.-
<i>Total longue durée</i>	<i>79 cas</i>	<i>38'430</i>	<i>1'400'554.-</i>
Total	807	52'642	1'892'612.-
Remboursements d'assurances	LAA		349'168.-
	LPP		332'335.-
	APG		63'239.-
Coût à charge de la Commune			1'147'870.-

Comme indiqué dans le tableau, le coût total mentionné ci-dessus ne comprend que les salaires de base des personnes absentes, auxquels il faudrait ajouter les charges sociales, les éventuelles indemnités spécifiques aux postes concernés, ainsi que les crédits complémentaires au budget demandés pour des remplacements de collaborateurs absents (CHF 109'500.- en 2014).

Et cela ne représenterait que les coûts directs auxquels il faudrait encore ajouter les coûts indirects, en particulier les heures supplémentaires réalisées par les collaborateurs en l'absence de leurs collègues, ainsi que le suivi RH des cas d'absences de longue à très longue durée. Ces deux derniers aspects n'ont pas été analysés par la COFI.

Ressources humaines – Coût des départs conventionnés

Parallèlement à la COGE, la COFI s'est également penchée sur le coût des départs conventionnés. En 2014, trois cas se sont conclus par une convention de départ et un cas pour suppression de

fonction pour un montant global d'environ CHF 180'000.- comprenant les indemnités de départ et l'indemnité de suppression de fonction (selon art. 12 et 60 du statut du personnel).

Dépenses liées aux participations communales

Une fois n'est pas coutume, la COFI a insisté cette année pour recevoir les comptes des ententes intercommunales et associations de communes dont elle fait partie. Il s'agit de :

- Police Nord Vaudois (PNV) dont les comptes sont incorporés dans les comptes communaux
- Organisation régionale de la protection civile (ORPCi)
- Service d'incendie et de secours (SDIS) régional du Nord vaudois
- Association régionale d'actions sociale (ARAS) pour la région Jura-Nord vaudois.

Ayant reçu ces comptes assez tardivement, la COFI n'a pas pu les étudier en détail. Elle n'a donc pas de commentaires à apporter cette année à ce sujet.

Facturation des prestations internes

Lors de son analyse des comptes 2014, la COFI a constaté que sur un budget global de l'ordre de CHF 235 mio. près de CHF 38 mio. correspondent à des imputations internes.

Si, dans certains cas, ces imputations sont justifiées et donnent une image plus transparente des dépenses transversales telles que les loyers ou les frais informatiques, d'autres exemples nécessitent assurément un réexamen (facturation de photocopies entre services par exemple).

Vœu de la COFI

L'analyse de l'absentéisme et de ses incidences financières a montré que le service RH, conscient de la problématique, s'était doté des procédures nécessaires pour suivre les cas de longue durée et pour trouver des solutions adaptées et différenciées, à moyen et à long terme. Ce travail est de longue haleine. La COFI salue ce qui a été entrepris et émet le vœu que la Municipalité, en tant qu'employeur public, soutienne activement cet effort qui réduira à terme les coûts directs et indirects de l'absentéisme au sein de son personnel.

Conclusion

Au vu de ce qui précède, les finances communales sont saines mais exposées à certains risques extérieurs comme la redéfinition de la péréquation, le renforcement de la CIP ou les conséquences de la modification de la fiscalité des entreprises, ainsi qu'à d'autres risques structurels comme l'augmentation de la population d'Yverdon-les-Bains, la capacité contributive de celle-ci (fiscalité) ou les importants investissements à réaliser à court et moyen termes.

Grâce aux exercices positifs réalisés ces dernières années, notre Municipalité a pu maîtriser ces risques en pouvant créer certaines réserves comptables au bilan et en diminuant l'endettement à moyen et long terme, parfois au détriment des investissements.

Au vu de ce qui précède et après discussion, la Commission des finances vous recommande par conséquent, Mesdames et Messieurs les Elu(e)s, d'accepter le préavis PR15.20 relatif aux comptes 2014 tels que présenté par la Municipalité.

Pour la COFI, le 08.06.2015



Pascal Blum, président